



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Schéma Directeur National Numérique des territoires

Document cadre

TACTIS

TABLE DES MATIERES

Table des matières

1. Objectifs du Schéma Directeur National Numérique des Territoires	5
2. Grands enseignements du diagnostic	6
2.1. Des synergies avec les politiques en cours pourront accélérer la transition numérique des territoires.....	6
2.1.1. La stratégie Sénégal Numérique 2025 : un acte fondateur du schéma.....	6
2.1.2. Un lien étroit avec le programme E-territoire	8
2.1.3. Le projet Smart Sénégal : un appui pour développer des projets	9
2.2. La transition numérique des territoires doit se coordonner avec le déploiement d'infrastructures et les fonds afférents.....	10
2.3. Besoins et enjeux identifiés pour accélérer la transition numérique des territoires.....	11
2.3.1. Il est nécessaire de renforcer le capital humain pour accélérer la transition numérique des territoires	11
2.3.2. La transition digitale doit passer par le développement d'outils standardisés et la promotion de l'existant.....	11
2.4. Des téléservices sont à développer avec une approche usager centrée afin d'assurer leur adoption	13
2.5. Le développement économique qui doit s'appuyer sur des lieux ressources, promoteurs de l'innovation.....	13
3. 3. Présentation des axes stratégiques	16
3.1. La stratégie numérique nationale s'articule autour de trois principes transversaux	16

3.1.1.	Un numérique protecteur	16
3.1.2.	Un numérique inclusif	16
3.1.3.	Un numérique durable	16
4.	4. Axe 1 : Accompagner la transition numérique pour améliorer et simplifier la gestion des territoires, des collectivités et la relation aux citoyens	17
4.1.	Objectif 1.1 : Assurer l'équipement nécessaire pour les collectivités.....	17
4.1.1.	OS 1.1.1 Assurer un socle technologique pour accélérer la transition numérique.	17
4.2.	Objectif 1.2 : Faciliter et encourager le déploiement des solutions de gestion.....	18
4.2.1.	OS 1.2.1 : Promouvoir et renforcer l'existant pour accélérer la transition numérique	18
4.2.2.	OS 1.2.2 : Développer des solutions pour les territoires	18
4.3.	Objectif 1.3 : Faciliter les échanges entre la collectivité et les citoyens.....	19
4.3.1.	OS 1.3.1 : Développer des téléservices et interfaces numériques pour les citoyens	19
6.	5. Axe 2 : Renforcer les capacités dans le domaine du digital pour accélérer la transition numérique	21
1.	Objectif 2.1 : Développer les compétences numériques des différentes personnes oeuvrant pour les collectivités.....	21
6.1.1.	OS 2.1.1: Permettre aux services des administrations de monter en compétences sur le numérique	21
6.1.2.	OS 2.1.2: Permettre aux élus de se saisir des enjeux du numérique.....	22

6.2.	Objectif 2.2 : Permettre aux populations les plus éloignées du numérique de saisir des outils numériques	22
6.2.1.	OS 2.2.1 : Faire du numérique un enjeu de la formation tout au long de la vie ...	23
6.2.2.	OS 2.2.2: Permettre aux populations vulnérables de se saisir des enjeux du numérique et de monter en compétences	23
6.3.	Objectif 2.3 : Faciliter le partage de bonnes pratiques	24
6.3.1.	OS 2.3.1 : Animer la transition numérique au sein des collectivités	24
7.	6. Axe 3 : Accroître le développement local à travers le soutien au numérique et à l'innovation	25
7.1.	Objectif 3.1 : Faire du numérique un outil d'innovation pour le développement des activités économiques des territoires	25
7.1.1.	OS 3.1.1 : Mailler le territoire national de lieux favorisant le développement du numérique et de l'innovation	25
7.2.	Objectif 3.2 : Mettre en place des dispositifs pour stimuler l'innovation.....	26
7.2.1.	OS 3.2.1 : Animer la transition numérique au sein des territoires.....	26
7.2.2.	OS 3.2.2 : Accompagner les entrepreneurs dans l'usage des outils numériques ..	26
7.2.3.	OS 3.2.3 : Sensibiliser les populations à l'innovation	27
8.	Gouvernance	28

1. Objectifs du Schéma Directeur National Numérique des Territoires

Afin d'accompagner sa transition numérique, le Sénégal a fait le choix, dans le prolongement de sa stratégie Sénégal Numérique 2025, de lancer d'établir un Schéma Directeur National Numérique des Territoires. Ce schéma vise quatre grands objectifs :

- 1. Utiliser le numérique pour moderniser le fonctionnement des collectivités territoriales et faciliter l'accès aux services publics ;**
- 2. Faire du numérique un levier pour atteindre les objectifs de développement durable dans les territoires ;**
- 3. Accompagner l'inclusion numérique dans les territoires ;**
- 4. Faire émerger et initialiser des projets sur trois communes pilotes dans une optique de passage à l'échelle.**

Aussi, ce schéma met l'innovation et le numérique au service des administrations et des territoires afin de renforcer le pays tant sur le plan national qu'à l'échelle du continent. Il s'articule donc avec les différentes politiques publiques conduites par l'Etat et ses collectivités territoriales, tout en assurant la cohérence des actions conduites.

S'il n'a pas pour objectif de travailler sur les politiques d'aménagement, notamment le déploiement des infrastructures de télécommunications, il agit en synergie avec ces dernières.

L'élaboration de ce schéma est le fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier les besoins des territoires tout en proposant une méthode de mise en œuvre adaptée des ressources et compétences de chacun.

Dans ce cadre, une vingtaine d'entretiens ont été réalisés avec les différents acteurs (Ministères, Agences, collectivités territoriales, opérateurs, etc.) afin de saisir les enjeux du territoire, identifier les projets en cours, analyser les besoins de chacun.

Par la suite, deux ateliers nationaux, réunissant plus de cinquante participants ont été organisés afin de co-construire les axes stratégiques, les actions à conduire et la gouvernance du schéma.

En parallèle, deux ateliers avec les communes pilotes, poursuivant les mêmes objectifs, se sont déroulés.

Le présent schéma est donc le fruit de ce travail collaboratif au service de la transition numérique des territoires.

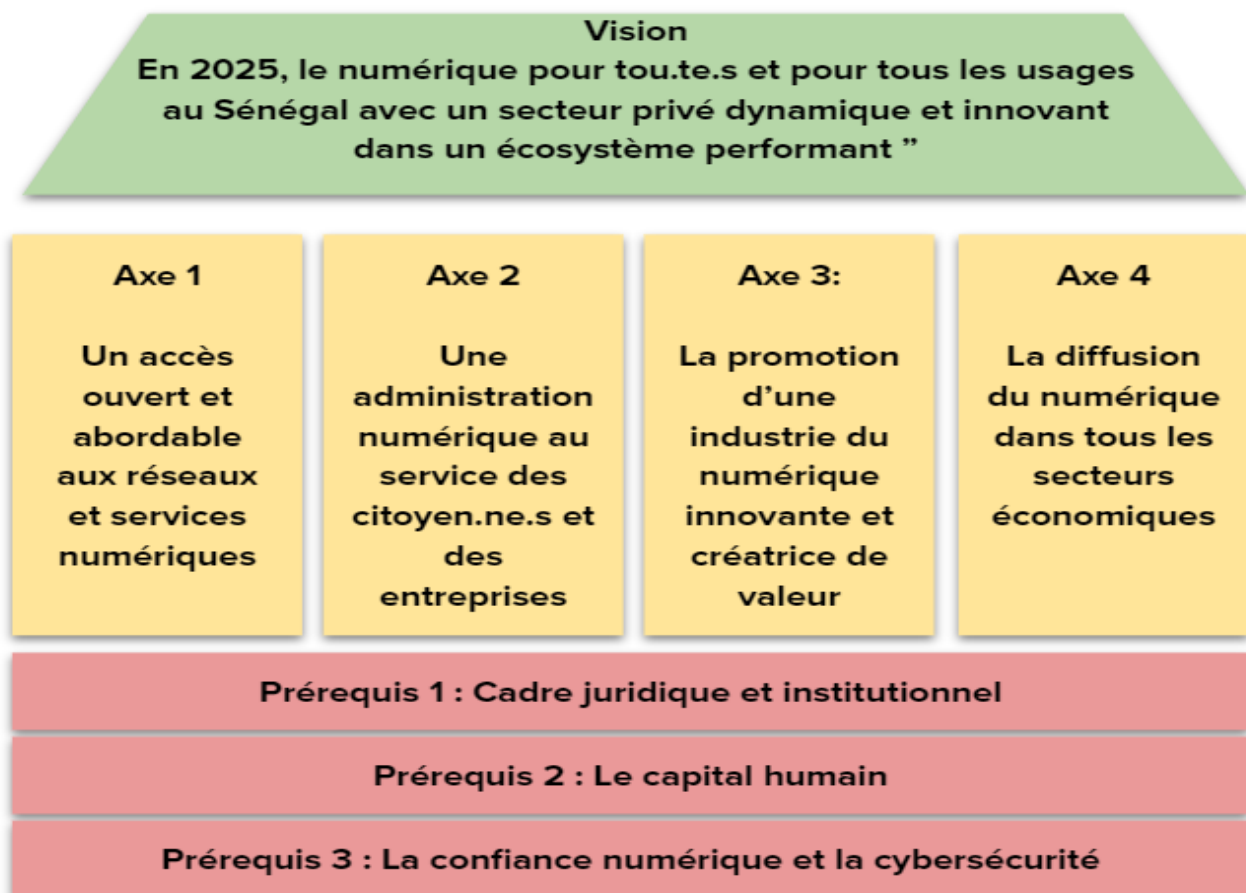
2. Grands enseignements du diagnostic

2.1. Des synergies avec les politiques en cours pourront accélérer la transition numérique des territoires

2.1.1. La stratégie Sénégal Numérique 2025 : un acte fondateur du schéma

Élaborée en 2016 dans le cadre du Plan Sénégal Emergent et principalement portée par le MENT en collaboration avec d'autres Ministères, l'ARTP et les opérateurs, il a pour objectif de faire du numérique un catalyseur de la modernisation et de l'amélioration de la compétitivité.

Schéma de synthèse de la stratégie Sénégal Numérique 2025



Actualisée en 2020, une étude de suivi a été réalisée en 2021. Cette dernière donne au Schéma Directeur Numérique des Territoires des premiers axes de travail sur lesquels s'appuyer.

Synthèse de la réalisation des actions de la stratégie Sénégal Numérique 2025

<i>SN 2025</i>	en cours	non	oui	Total général
Axe 1 : Accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques	4		9	13
Axe 2 : Administration numérique au service des citoyens et des entreprises	7	4	4	15
Axe 3 : Développement d'une industrie du numérique innovante et créatrice de valeurs	2	2	3	7
Axe 4 : Diffusion du numérique dans les secteurs économiques	9	7		16
Prérequis 1 : cadre juridique et institutionnel		3	6	9
Prérequis 2 : capital humain	1	9	2	12
Prérequis 3 : Confiance numérique et cybersécurité			4	4
Total général	23	25	28	76

Parmi les principales réalisations, nous pouvons noter : la révision du mode de tarification des faisceaux hertziens, suppression des barrières à l'entrée des ISP/FAI, la mise en place d'un cadre réglementaire permettant des opérateurs d'infrastructures, la création d'une politique nationale de cybersécurité ainsi que l'actualisation du code des télécommunication.

Plusieurs synergies sont à opérer avec le Schéma Directeur Numérique des Territoires notamment:

- **Sur l'axe 1** : Les actions d'extension de la couverture réseau mobile et fixe (en cours) doivent être pensées en cohérence avec les besoins des collectivités territoriales.
- **Sur l'axe 2** : Les actions relatives à l'urbanisation des SI de l'Etat et de leurs interopérabilités méritent d'être pensées en lien avec la question des SI des collectivités territoriales tout comme la question des téléservices.
- La question de la numérisation de l'état civil qui est aujourd'hui centrale à l'échelle nationale.
- Etc.

2.1.2. Un lien étroit avec le programme E-territoire

Synthèse du programme E-territoire

Composantes	Orientations	Actions	Coût
Composante 1 : Gouvernance territoriale	A1. Équipements & infrastructures numériques : Cloud privé, Postes de travail, Places WIFI, etc.	4	4 455 000 000
	A2. Etudes et formalisation : Organisation, Gestion, Procédures et règles métiers des CT	3	60 000 000
	A3. Solutions métiers - Gestion des CT : Courriers, Comptabilité métier, RH, logistique, Planification et suivi évaluation, GED, Marchés publics, etc.	5	7 410 380 000
	A4. Renforcement de capacités et conduite du changement : Formations à distance, présentielle, contenus en ligne.	1	320 000 000
Total pour Composante 1 : Gouvernance territoriale		13	12 245 380 000
Composante 2 : Promotion du développement économique territorial	B.3 Promotion de l'environnement des affaires au niveau des collectivités	3	3 500 000 000
	B1. Promotion de l'entrepreneuriat : Identification de potentiels entrepreneurs, création de richesses, développement des startups ;	4	1 260 000 000
	B2. Financement de l'entrepreneuriat : Identification des besoins en services financiers et non financiers en rapport avec les partenaires financiers	2	2 700 000 000
Total pour Composante 2 : Promotion du développement économique territorial		9	7 460 000 000
Composante 3 : Développement de Services en ligne	C1. Services généraux destinés aux usager.e.s	6	2 796 150 000
	C2. Fiscalité locale : Meilleure maîtrise et élargissement de l'assiette fiscales des collectivités ;	4	4 600 500 000
	C3. Foncier et gestion des ressources naturelles : Gestion de conflits, feux de brousse, système d'information foncière, etc. ;	3	7 842 500 000
Total pour Composante 3 : Développement de Services en ligne		13	15 239 150 000
Composante 4 : Coordination et pilotage du programme	D1. Renforcement des capacités de l'ADL	2	150 000 000
	D2. Bureaux informatiques dans les communes Chefs-lieux de départements et autres communes	3	NC
Total pour Composante 4 : Coordination et pilotage du programme		5	150 000 000
Total général		40	35 094 530 000

Aussi, plusieurs synergies sont aujourd’hui identifiées et seront travaillées dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Numérique des Territoires :

- Sur la composante 1 : Les synergies les plus fortes portent sur le besoin en équipements (ordinateurs, tablettes, etc.) et de solutions métiers permettant de faciliter la gestion de la collectivité (ERP, SIG, etc.). Ces éléments constituent un socle pour accélérer la modernisation des collectivités territoriales et leur transition numérique (pilotage par la donnée, archivage, etc.)
- Sur la composante 2 : La question de l’innovation est aujourd’hui centrale pour le développement des territoires et de leur économie. Aussi le schéma doit permettre de structurer et catalyser l’émergence de projets et d’écosystèmes.
- Sur la composante 3 : Les synergies se focalisent sur la mise à disposition d’e-services pour les usagers. Il est aujourd’hui nécessaire de prioriser les services à développer en fonction des besoins de la population et de la capacité des collectivités à les porter.
- Sur la composante 4 : La quatrième composante est encore en élaboration. Elle pointe cependant un besoin de piloter de manière opérationnelle la transition numérique des territoires.

2.1.3. Le projet Smart Sénégal : un appui pour développer des projets

Le projet Smart Sénégal comporte cinq grands axes. Dans ce cadre plusieurs actions pourront venir soutenir la mise en œuvre du schéma directeur, notamment :

- Le maillage du territoire avec des Maisons du citoyen : Outils au niveau des territoires dans les quarante-cinq départements, elles visent à faciliter l’accès des citoyens aux services publics par la dématérialisation des procédures administratives. Elles sont également un outil au service du développement économique.
- Le déploiement de bornes wifi : Elles doivent permettre d’offrir une connexion haut débit aux usagers afin de catalyser l’appropriation des solutions développées.

Schéma des 5 axes du projet Smart Sénégal

Safe City

visé à améliorer la sécurité publique par le renforcement des méthodes et des outils et à répondre aux nouveaux défis en matière de sécurité publique



Smart Territoires

améliorer l'accès aux services publics et impulser le développement territorial par l'utilisation du numérique



Smart Wifi

lutter contre l'enclavement numérique des territoires en multipliant les points d'accès au numérique

Smart Education

pour une modernisation du système éducatif



Câble sous-marin

renforcer l'accès à l'internet haut débit



smart
sénégal
BÂTIR L'AVENIR

2.2. La transition numérique des territoires doit se coordonner avec le déploiement d'infrastructures et les fonds afférents

Les écarts de couverture constatés entre les zones rurales et les zones urbaines nécessitent de renforcer les actions engagées dans le cadre du FDSUT. A ce titre, les actions menées dans le cadre du FDSUT peuvent constituer un socle de base pour des politiques publiques coordonnées au niveau national en matière de transition numérique des collectivités.

Les investissements des opérateurs dans les réseaux d'infrastructures suivent une tendance haussière mais ils sont freinés par l'augmentation plus rapide des charges d'exploitation que de celles des revenus d'exploitation. Dès lors les différentes stratégies visant à favoriser le partage d'infrastructures constituent une solution adéquate pour augmenter à la fois la pénétration et la couverture des services de télécommunication

Le projet de loi portant sur la création de la Société nationale "Sénégal Numérique SA" (SENUM SA) pourrait constituer une opportunité pour l'Etat d'impulser le développement d'un réseau dédié aux administrations décentralisées.

2.3. Besoins et enjeux identifiés pour accélérer la transition numérique des territoires.

2.3.1. Il est nécessaire de renforcer le capital humain pour accélérer la transition numérique des territoires

Aujourd'hui, peu de ressources qualifiées sont mobilisées et/ou disponibles au sein des collectivités. La plupart ne disposent pas de directeur des systèmes d'information. Ces postes sont essentiellement pourvus dans les capitales régionales.

Aussi, il existe un constat partagé quant au besoin d'accompagnement pour la montée en compétences du personnel administratif en matière de numérique. En effet, si plusieurs programmes ont été mis en œuvre au niveau de l'Etat ou pour des publics spécifiques comme les femmes ou les personnes en insertion, aucun ne concerne le personnel des collectivités territoriales.

Le manque de qualification du personnel reflète avant tout la faiblesse de la maturité des collectivités sur la question de la transition numérique. Toutefois, le développement d'applications métiers (SIG, ERP, etc.) et la dématérialisation des process vont nécessairement impliquer un besoin de recrutement et de montée en compétences auquel les collectivités ne sont aujourd'hui pas préparées.

2.3.2. La transition digitale doit passer par le développement d'outils standardisés et la promotion de l'existant

Plusieurs constats peuvent être faits au niveau des collectivités territoriales sur leur transition numérique.

Tout d'abord, elles accusent un certain retard par rapport aux administrations de l'Etat. Ce retard est d'autant plus visible au sein des communes. Par ailleurs, les conditions de sauvegarde des données mettent en péril l'activité des collectivités (absence de serveur, sauvegarde sur des postes fixes, absence de plans de sauvegarde, etc.). Il n'existe pas aujourd'hui de doctrine en matière de process / solution SI pour les collectivités.

Par ailleurs, si le manque d'équipements et d'infrastructures réseau nuit au développement des systèmes d'informations, le FDSUT travaille activement sur la dotation.

Toutefois, les collectivités prennent conscience de la nécessité d'organiser les systèmes d'information et commencent à développer des solutions. En effet, les élus ont conscience que les actions qui leur sont demandées (suivi budgétaire, suivi des plans locaux, etc.) nécessitent le développement de systèmes d'informations. Dans ce cadre, certaines collectivités développent leur propre système de dématérialisation de l'état civil en parallèle du projet conduit par l'Etat.

Par la suite, nous devons noter que les collectivités ne disposent pas des outils nécessaires pour remplir leurs missions et améliorer l'efficacité de leurs actions comme par exemple la remontée des données de suivi des plans de développement auprès de l'Etat. Par ailleurs, des solutions SIG et des ERP gagneraient à être développées pour améliorer la gestion des collectivités.

Toutefois, plusieurs initiatives et outils existent. Il s'agit donc dans un premier temps d'opérer à un passage à l'échelle afin d'accompagner la transition numérique des territoires. Sur la question du système d'information géographique les projets suivants peuvent par exemple servir de levier pour la transition numérique des collectivités :



Le projet a comme objectif principal de doter le Sénégal d'un Plan national géomatique (PNG) permettant d'établir la stratégie et le cadre de développement de la géomatique afin d'en faire un levier pour le développement durable.



Le GÉORÉPERTOIRE est une application web qui permet à la communauté géomatique du Sénégal de connaître ce qui est disponible comme information géospatiale et information non géospatiale.

2.4. Des téléservices sont à développer avec une approche usager centrée afin d'assurer leur adoption

Il existe un champ des possibles à explorer dans le cadre du développement de téléservices à destination des usagers qu'il est nécessaire de travailler.

En l'état, es services numériques à l'usagers sont peu développés, voire absente, au sein des collectivités. Très peu possèdent un site internet permettant d'abriter des téléservices ou de donner des renseignements.

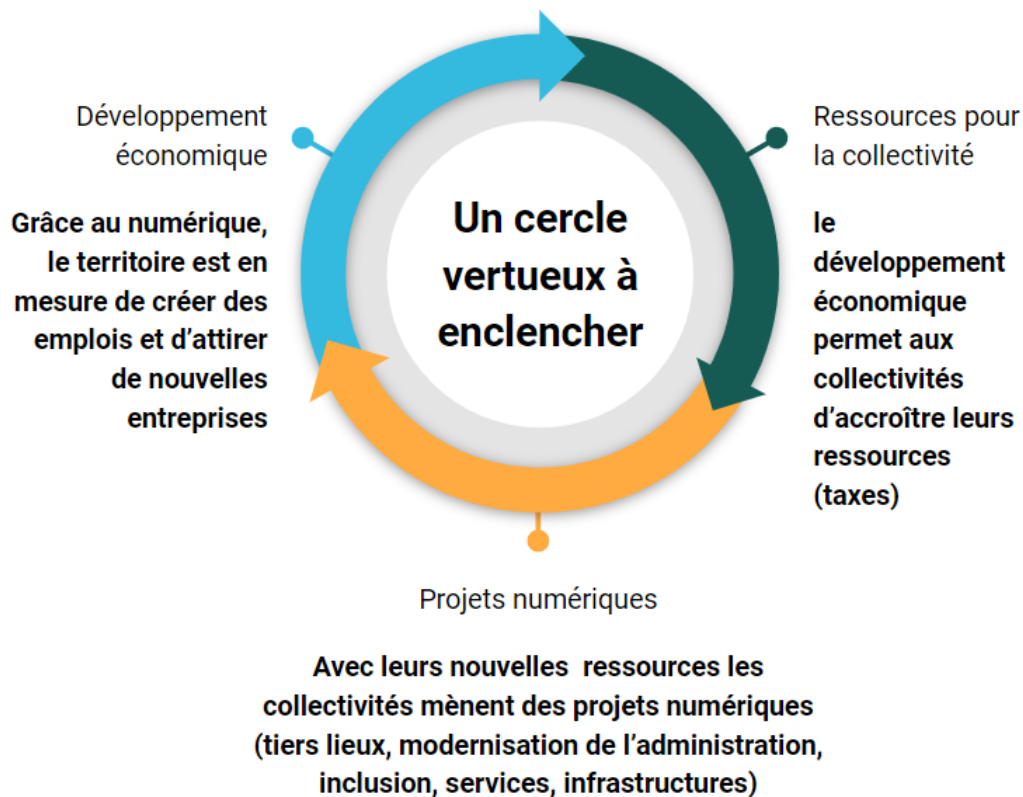
D'une manière générale, deux actions à mettre en œuvre semblent très structurantes :

- La dématérialisation de l'état civil : si plusieurs initiatives ont pu être identifiées, elles manquent aujourd'hui de coordination. Ce service est essentiel tant pour les Sénégalais et Sénégalaises que pour les administrations. En effet, le fait de conserver l'ensemble de ces documents sous format papier représente un réel risque.
- Dématérialisation des paiements : notamment pour les entreprises, ce dispositif permettrait d'augmenter l'assiette fiscale des collectivités tout en facilitant le suivi et les procédures de recouvrement.

Le développement des téléservices doit toutefois se faire en mettant l'utilisateur au centre de la démarche. En effet, si les Sénégalais et Sénégalaises semblent s'être appropriés les usages numériques dans le cadre de la communication, comme par exemple les réseaux sociaux, les téléservices recourent des usages spécifiques qu'il est important d'accompagner.

2.5. Le développement économique qui doit s'appuyer sur des lieux ressources, promoteurs de l'innovation

Des lieux numériques favorisant l'entrepreneuriat peuvent constituer l'élément déclencheur à la mise en place d'un cercle vertueux liant l'économie, le numérique et le renforcement des collectivités locales.



Toutefois, l'ensemble du développement économique ne constitue pas une compétence transférée aux collectivités mais ce dernier les préoccupe fortement. Par ailleurs l'exercice de la compétence permet d'atteindre les ambitions de l'acte III de la décentralisation : "territoires viables et compétitifs, porteurs de développement durable".

Des initiatives existent en ce sens mais nécessitent d'être renforcées au niveau local :

- La Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Jeunes femmes et hommes et des Femmes (DER/FJ) a pour mission de favoriser la création d'entreprises via la mobilisation de ressources et de financement et le renforcement des capacités techniques et managériales des bénéficiaires
- La Direction de la Promotion de l'Economie Numérique du MENT porte des projets de soutien à l'entrepreneuriat numérique pour les femmes et les jeunes femmes et hommes ;
- Etc.

En outre, Des initiatives de tiers lieux dédiés à l'entrepreneuriat numérique existent sur le territoire

- Yeesal agrihub à Thiès vise à favoriser les projets innovants dans le secteur agricole ;
- L'Incubateur de l'Université Gaston Berger à Saint Louis vise à permettre aux diplômés de créer leur propre structure ;
- Etc.

Enfin, L'organisation territoriale proposée dans le PNADT identifie **des pôles économiques et des centres secondaires** à renforcer afin de limiter les migrations vers Dakar. Un état des lieux des structures dédiées à l'entrepreneuriat numérique dans ces pôles serait à mener afin d'envisager le renforcement ou la création le cas échéant de ce type de dispositifs.

Des tiers lieux pilotes dans des communes plus rurales pourraient aussi conduire à limiter l'exode rural qui constitue une menace identifiée dans le diagnostic du PNADT.

3. Présentation des axes stratégiques

3.1. La stratégie numérique nationale s'articule autour de trois principes transversaux

3.1.1. Un numérique protecteur

Il s'agit de mettre en œuvre des principes de **cybersécurité sur l'ensemble des projets**, pour garantir des services numériques résilients ;

- Protéger les **libertés** individuelles, en ne collectant les données personnelles que lorsque cela est strictement nécessaire (principe de proportionnalité) ;
- Faire émerger un numérique de **confiance entre les citoyens, les acteurs publics et privés**.

3.1.2. Un numérique inclusif

Le schéma doit toucher l'ensemble des territoires et des populations nécessitant un accompagnement. Il doit donc permettre de :

- Former les personnes les plus **vulnérables dans la prise en main** des outils numériques pour massifier les usages ;
- Accompagner la montée en compétence de **tous**, aussi bien dans les utilisations "basiques" d'outils numériques que dans des compétences de pointe qui pourront être valorisables professionnellement parlant ;
- Maintenir des dispositifs **physiques**, notamment pour les politiques de médiation numérique.

3.1.3. Un numérique durable

Le développement durable est une des grandes causes des politiques conduites par le Sénégal. Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée :

- Mettre en œuvre les principes de la **sobriété numérique** pour limiter l'impact du numérique sur l'environnement ;
- Prioriser les actions en fonction de leur impact social, écologique et économique.

4. Axe 1 : Accompagner la transition numérique pour améliorer et simplifier la gestion des territoires, des collectivités et la relation aux citoyens

Afin d'accélérer la transition numérique des territoires sénégalais, il est nécessaire de décliner un volet stratégique d'accompagnement dans la mise en œuvre de celle-ci pour les collectivités.

En l'état, les acteurs territoriaux sénégalais ne disposent pas des moyens nécessaires pour mettre en place des projets numériques à fort impact sur leurs territoires.

C'est pourquoi ce premier axe stratégique vise à répondre à cette problématique grâce à trois objectifs majeurs :

- Assurer l'équipement nécessaire pour les collectivités ;
- Faciliter et encourager le déploiement des solutions de gestion ;
- Faciliter les échanges entre la collectivité et les citoyens.

4.1. Objectif 1.1 : Assurer l'équipement nécessaire pour les collectivités

Afin de mener à bien la transition numérique au sein des collectivités, il est essentiel que ces dernières disposent d'un équipement standardisé et minimal. Ces équipements doivent couvrir aussi bien le hardware (ordinateurs, imprimantes, serveurs), que l'offre en matière de cloud.

4.1.1.OS 1.1.1 Assurer un socle technologique pour accélérer la transition numérique

L'objectif spécifique comporte trois actions qui vont permettre à terme de doter les collectivités, notamment en établissant un référentiel qui devra définir un niveau d'équipement minimum pour garantir la transition numérique des territoires.

- **Action 1.1.1.1 : Créer un référentiel d'équipements minimum nécessaires pour la transition numérique des collectivités**

- **Action 1.1.1.2 : Doter les collectivités des terminaux à travers un fonds dédié**
- **Action 1.1.1.3 : Développer le recours à une offre de cloud public / privé (hybrid)**

4.2. Objectif 1.2 : Faciliter et encourager le déploiement des solutions de gestion

Au-delà de l'équipement des acteurs publics en matière d'outils numériques, il est nécessaire de diffuser des solutions pour accélérer la transition numérique. Elles doivent permettre d'optimiser la gestion des collectivités, améliorer l'échange d'informations entre les acteurs du territoire.

4.2.1. OS 1.2.1 : Promouvoir et renforcer l'existant pour accélérer la transition numérique

Il s'agit dans un premier temps d'accélérer et d'encourager le déploiement de solutions existantes. Plusieurs applications, qu'elles soient à en cours de développement ou d'expérimentation, peuvent aujourd'hui contribuer à l'amélioration de la gestion des territoires et collectivités. Aussi, les actions suivantes sont prévues :

- **Action 1.2.1.1 : Massifier et capitaliser les projets d'e-administration en cours (messagerie étatique, le programme SYGEC pour le courrier)**
- **Action 1.2.1.2 : Déployer les solutions SIG de l'Etat au sein des collectivités**

4.2.2. OS 1.2.2 : Développer des solutions pour les territoires

Si des solutions existent déjà, d'autres sont à développer pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités. En effet, il est aujourd'hui essentiel de permettre aux collectivités d'assurer leurs obligations légales dans de bonnes conditions, notamment à travers le développement de solutions spécifiques, fluidifiant les échanges avec l'Etat et le reporting.

Dans un contexte où la donnée devient une ressource essentielle, sur laquelle il est possible de développer de nouveaux services, il apparaît également comme indispensable de mettre à

disposition des collectivités une solution open data.

Enfin, pour entretenir la dynamique du développement de solution, il est important que les différentes parties prenantes puissent se réunir afin de partager leurs besoins et co-construire de nouvelles solutions.

- **Action 1.2.2.1 : Développer des applications permettant aux collectivités d'assurer leurs obligations légales (ex. suivi de la mise en œuvre des PDC et PDD) ;**
- **Action 1.2.2.2 : Développer et mettre à disposition des collectivités une solution open data**
- **Action 1.2.2.3 : Organiser des hackathons pour développer de nouvelles solutions métiers**

4.3. Objectif 1.3 : Faciliter les échanges entre la collectivité et les citoyens

Un des autres axes essentiels de la transition numérique des territoires concerne la relation entre les collectivités et leurs citoyens et usagers. Que ce soit par le développement de téléservices ou de nouvelles formes d'engagement et de manière d'exercer la démocratie locale de nombreuses solutions existent et doivent être développées renforcer et améliorer la relation entre les administrations et les territoires.

4.3.1.OS 1.3.1 : Développer des téléservices et interfaces numériques pour les citoyens

La transition numérique de la relation au citoyen doit dans un premier temps s'axer sur des services à forte valeur ajoutée pour maximiser l'impact de cette dernière. Si de nombreuses solutions existent, il apparaît comme nécessaire de proposer une cadre de référence unifié pour les collectivités afin de favoriser l'accès un bouquet de téléservice au plus grand nombre.

Les besoins des usagers évoluant, il est indispensable de permettre aux différentes parties prenantes de se réunir afin partager leurs besoins, les enjeux auxquels ils sont confrontés, tout en facilitant la co-construction de nouvelles solutions.

Enfin, la relation à l'utilisateur, dans l'exercice de la démocratie locale, peut également être enrichie par le numérique. Fort d'une grande tradition de la consultation et du débat, le Sénégal doit aujourd'hui préserver cet héritage en mettant des interfaces numériques au service de la participation citoyenne.

- **Action 1.3.1.1 : Identifier les téléservices à forte valeur ajoutée pour les citoyens**
- **Action 1.3.1.2 : Développer une plateforme nationale unifiée pour mettre à disposition des citoyens des téléservices au sein des collectivités**
- **Action 1.3.1.3 : Organiser des hackathons pour développer de nouveaux services pour les usagers**
- **Action 1.3.1.4 : Proposer une interface numérique pour favoriser la participation citoyenne dans les collectivités (ex. plateforme de concertation)**

6. Axe 2 : Renforcer les capacités dans le domaine du digital pour accélérer la transition numérique

Au-delà de la fourniture d'équipements d'outils et de solutions services numériques, il est nécessaire de construire un plan d'actions opérationnelles en matière de soutien à la formation et prise en main des outils numériques afin de favoriser leur appropriation.

Ce renforcement de capacités permettra de massifier l'usage des outils numériques tant au sein des collectivités que de manière générale au sein de la population. Aussi, l'axe 2 du schéma a trois grands objectifs :

- Développer les compétences numériques des différentes personnes œuvrant pour les collectivités ;
- Permettre aux populations les plus éloignées du numérique de saisir des outils numériques ;
- Faciliter le partage de bonnes pratiques.

1. Objectif 2.1 : Développer les compétences numériques des différentes personnes œuvrant pour les collectivités

La formation du personnel des collectivités et des élus des agents publics nationaux comme locaux constitue un vecteur privilégié pour accompagner la transformation numérique des administrations. C'est par l'appropriation des différentes solutions que les collectivités pourront pleinement engager leur transition numérique et déployer leur potentiel d'innovation.

6.1.1.OS 2.1.1: Permettre aux services des administrations de monter en compétences sur le numérique

Le personnel des administrations va être fortement impacté par le déploiement de nouvelles solutions. Aussi, il est important de pouvoir l'accompagner dans la prise en main des outils, mais également dans l'appropriation des nouveaux modes de faire. S'il existe un socle commun de compétences à acquérir, certaines seront plus spécifiques à certains métiers, comme l'utilisation d'un système d'information géographique.

Par ailleurs, le numérique ne se résume pas à un ensemble de compétences à acquérir. Il s'agit également d'un univers, auquel appartiennent des notions et technologies comme le big data et l'internet des objets dont il est essentiel de se saisir pour accélérer la transition numérique et développer de nouveaux projets.

- **Action 2.1.1.1 : Développer un programme de formation à destination des agents des collectivités et de agents des services d'appui aux collectivités pour acquérir l'ensemble des compétences socles et certaines compétences spécifiques en fonction du profil**
- **Action 2.1.1.2 : Développer un programme de sensibilisation aux enjeux du numérique (Big data, gouvernance de la donnée, etc.)**

6.1.2. OS 2.1.2: Permettre aux élus de se saisir des enjeux du numérique

S'il est essentiel que le personnel des administrations puisse s'appropriier les enjeux du numérique, il en est de même pour les élus. A l'initiative des projets de territoires, ils doivent pouvoir exercer pleinement leurs fonctions en proposant une vision de la transition numérique.

- **Action 2.1.2.1 : Développer un programme de formation à destination des élus pour les sensibiliser aux enjeux du numérique**

6.2. Objectif 2.2 : Permettre aux populations les plus éloignées du numérique de se saisir des outils numériques

Afin que cette transition numérique soit la plus inclusive possible, le schéma propose de dédier des actions opérationnelles ainsi que des fonds dédiés à la formation des personnes les plus éloignées du numérique. En effet, plus de la moitié des citoyens sénégalais ne disposent pas d'un smartphone avec accès à internet. Il est donc difficile pour eux de se former au quotidien.

C'est pourquoi le schéma vise à la fois à créer un catalogue de services de formations aux outils numériques, mais également de généraliser des lieux de médiation pour les personnes en situation de vulnérabilité face au numérique.

6.2.1.OS 2.2.1 : Faire du numérique un enjeu de la formation tout au long de la vie

En partenariat avec le Ministère de l'Éducation et les acteurs de la formation, il convient de déterminer les compétences à acquérir dans le cadre d'un parcours scolaire, afin de permettre aux prochaines générations de Sénégalais d'être en mesure d'agir au sein d'une société numérique. Vecteur d'inclusion sociale et professionnelle, le numérique est aujourd'hui une composante intégrante de notre société avec laquelle il est indispensable de savoir composer.

- **Action 2.2.1.1 : Intégrer la formation aux outils numériques tout au long du parcours scolaire en formalisant un socle de compétences à acquérir par niveau**
- **Action 2.2.1.2 : Développer un programme d'alphabétisation numérique**

6.2.2.OS 2.2.2: Permettre aux populations vulnérables de se saisir des enjeux du numérique et de monter en compétences

La question de l'appropriation du numérique est un enjeu fort au sein des populations les plus vulnérables. Aussi, afin de ne pas les fragiliser davantage mais également afin renforcer leur capacité d'action et leur inclusion au sein de la société, elles doivent représenter un public cible.

A cet effet, le maillage du territoire en lieux de médiation numérique est essentiel pour que chacun, peu importe son lieu de résidence, sa situation économique ou sociale puisse accéder à une offre de services lui permettant de monter en compétence sur la question du numérique.

Dans sa mission d'égalité des genres, le Sénégal souhaite également accompagner les femmes dans leur montée en compétences. Cette action doit notamment leur permettre de renforcer leur autonomie financière.

- **Action 2.2.2.1 : Généraliser les lieux de médiation numérique et d'accompagnement, notamment pour les démarches administratives**

- **Action 2.2.2.2 : Développer un programme d’empowerment et de formation numérique pour les femmes**

6.3. Objectif 2.3 : Faciliter le partage de bonnes pratiques

Il est aujourd’hui essentiel que les acteurs publics locaux comme nationaux partagent leurs bonnes pratiques en matière de numérique (outils utilisés, modes d’organisation, personnes ou structures ressources...).

C’est pourquoi il est nécessaire de proposer aussi bien des outils de partage de l’information (centre de ressources en ligne) que des ateliers de concertation entre les acteurs publics locaux.

6.3.1. OS 2.3.1 : Animer la transition numérique au sein des collectivités

Ce partage de bonnes pratiques doit pouvoir mobiliser l’ensemble des acteurs du territoire. Dans ce cadre, les Départements seront mobilisés pour être chef de fil de l’animation sur leur périmètre. Par leur proximité avec les communes font en effet d’eux un échelon pertinent pour organiser ces actions.

Le partage de bonne pratique doit également se penser de manière plus large en mettant à disposition un ensemble de ressources (évaluation, identification des fonds et subventions disponibles, méthode de gestion de l’innovation, sourcing de solutions, etc.). Dans ce cadre, le Sénégal souhaite développer un centre de ressource et de partage en ligne.

- **Action 2.3.1.1 : Structurer l’animation territoriale du numérique en faisant des Départements les chefs de file de cette dynamique**
- **Action 2.3.1.2 : Développer un centre de ressources et de partage en ligne**

7. Axe 3 : Accroître le développement local à travers le soutien au numérique et à l'innovation

La transition numérique des territoires doit également permettre de favoriser le développement économique et l'innovation au Sénégal. A ce titre l'axe 3 du schéma a pour objectifs de :

- Faire du numérique un outil d'innovation pour le développement des activités économiques des territoires ;
- Mettre en place des dispositifs pour stimuler l'innovation.

7.1. Objectif 3.1 : Faire du numérique un outil d'innovation pour le développement des activités économiques des territoires

7.1.1.OS 3.1.1 : Mailler le territoire national de lieux favorisant le développement du numérique et de l'innovation

Pour faire du numérique un outil au service du développement économique, il est nécessaire d'accompagner les différents espaces ainsi que l'offre de services disponible (Espace Sénégal Numérique, tiers lieux privés ou associatifs).

Il s'agit de faire de ces lieux des totems de la transition numérique, en proposant des formations standardisées, des équipements dédiés et tout en favorisant le développement d'actions spécifiques à l'économie de chaque territoire.

- **Action 3.1.1.1 : Enrichir les Espaces Sénégal Numériques pour en faire des tiers lieux avec un socle commun d'équipements permettant le développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat**
- **Action 3.1.1.2 : Développer au sein du réseau de tiers-lieux des programmes spécifiques aux orientations économiques des territoires (pêche, élevage, commerce, etc.)**

7.2. Objectif 3.2 : Mettre en place des dispositifs pour stimuler l'innovation

Pour se déployer pleinement et irriguer pleinement le territoire, l'innovation doit reposer sur un ensemble de dispositifs qui permettront de développer de nouveaux projets tout en favorisant leur passage à l'échelle. A cette fin, le schéma prévoit d'activer plusieurs leviers en mobilisant des publics cibles.

7.2.1. OS 3.2.1 : Animer la transition numérique au sein des territoires

Pour mener à bien la transition numérique, il est nécessaire de développer une culture de l'innovation. C'est pourquoi il sera en place un réseau d'agents ambassadeurs de projets numériques territoires, ayant pour objectifs de partager les bonnes pratiques, diffuser les innovations, identifier les projets à forte valeur ajoutée, etc.

Par ailleurs, afin de faciliter l'émergence de projets innovant à l'échelle des territoires, il sera important de réunir les différentes parties prenantes sur des temps de co-construction afin d'identifier des problématiques et des solutions en réponse.

- **Action 3.2.1.1 : Créer un réseau d'ambassadeurs territoriaux pour animer la transition numérique et partager les bonnes pratiques**
- **Action 3.2.1.2 : Organiser des hackathon pour développer de nouvelles solutions numériques en faveur du développement local**

7.2.2. OS 3.2.2 : Accompagner les entrepreneurs dans l'usage des outils numériques

Les entrepreneurs sont des piliers de l'économie de territoire. Il est en ce sens important de les associer à cette démarche d'innovation. Dans ce cadre, afin de les accompagner dans l'appropriation des enjeux de l'innovation et du numérique, mais également pour leur donner l'opportunité de faire fructifier leurs activités, un programme spécifique à leur besoin sera mis en place.

- **Action 3.2.2.1 : Développer un programme de formation à destination des entrepreneurs pour accélérer la digitalisation de leur activité**

7.2.3. OS 3.2.3 : Sensibiliser les populations à l'innovation

L'innovation est l'affaire de tous. Il est important que les Sénégalais et Sénégalaises puissent s'approprier ses enjeux et osent développer de nouveaux projets. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans le cadre des différents objectifs fixés par l'Etat. A ce titre, plusieurs actions de communication seront mises en œuvre pour favoriser la prise d'initiatives.

- **Action 3.2.3.1 : Mettre en œuvre des campagnes de communication pour sensibiliser les populations aux opportunités liées à l'innovation et au numérique**

8. Gouvernance

La gouvernance de ce schéma a fait l'objet d'un travail de réflexion avec l'ensemble des parties prenantes. Elle répond aujourd'hui à plusieurs enjeux :

- Permettre de faire émerger une mise en œuvre rapide pour accélérer la transition numérique des territoires ;
- Associer tous les acteurs, afin d'identifier les actions à conduire de manière prioritaire et faire émerger de nouveaux projets ;
- Être souple et favoriser les itérations nécessaires aux projets d'innovation ;
- Permettre un suivi et une évaluation des actions afin de favoriser l'enrichissement des projets et leur passage à l'échelle ;
- Favoriser la communication entre l'Etat et les élus et administrations locales.

Dans ce cadre, la gouvernance s'organisera dans la manière suivante dans un premier temps. En fonction des besoins identifiés durant la mise en œuvre, elle pourra être amenée à évoluer.

Unité de suivi de l'exécution du projet
Structure : Agence de Développement Local rattachée au Ministère des Collectivités Territoriales du Développement et de l'Aménagement des Territoires
Rôle : Coordination et Gestion du Projet

Coordonne

PILOTAGE

Comité de Pilotage
Structure: MCTDAT, MENT, ADL, ANAT, Associations d'élus locaux,
Rôles : 1 - Donne les directives nécessaires à la bonne exécution du plan d'action || 2- Valide le plan de travail annuel et le budget afférent || 3- Suit l'état d'avancement de la mise en oeuvre à travers l'examen des rapports d'exécution technique et financière annuel

Représentants politiques

Informe / Propose

Supervise

MISE EN OEUVRE

Comité Technique
Structure: MCDAT, MENT, Services déconcentrés de l'Etat, représentants des collectivités, agences
Rôles : 1- Veille sur l'opérationnalisation de la stratégie conformément aux directives du comité de pilotage || 2 - Procède à la remontée des points d'arbitrages et des éléments de suivi des résultats || 3- Propose un plan d'actions consolidés au comité de pilotage || 4- Formule des recommandations, des orientations et des mesures correctives à apporter si nécessaire || 5 Coordonne les groupes de travail dédié à chaque projet du plan d'action

Top management / Représentants CT

Coordonne

Groupe projet 1
Structure(s): à définir selon le projet
Rôle(s) : Assure la mise en oeuvre du projet 1 - alimente le centre de ressources

Groupe projet 2
Structure(s): à définir selon le projet
Rôle(s) : Assure la mise en oeuvre du projet 2 - alimente le centre de ressources

Groupe projet N
Structure(s): à définir selon le projet
Rôle(s) : Assure la mise en oeuvre du projet N - alimente le centre de ressources

Responsables opérationnels